

## La Politique de prévention et d'intervention en matière de violence et d'agression sexuelle dans les activités sportives et de loisir ciblant les jeunes en Montérégie



### Rapport synthèse de l'évaluation d'implantation

En 1997, la Direction de santé publique de la Montérégie a réalisé un sondage auprès de 69 municipalités dans le but de connaître leurs mesures de prévention de l'agression sexuelle en milieu sportif et de loisir. Ce sondage a révélé que seulement trois municipalités avaient une politique de prévention et d'intervention et que deux étaient en processus d'en mettre une sur pied (Laguë *et al.*, 1998). Par contre, 89 % des participants jugeaient *très important* et *assez important* la question de l'agression sexuelle envers les jeunes en milieu sportif et de loisir et exprimaient le besoin de détenir un outil simple et pratique pour implanter des mesures de prévention.

Par la suite, la Direction de santé publique et des partenaires ont développé le *Guide d'implantation. Politique de prévention et d'intervention en matière de violence et d'agression sexuelle* (DSP, 2000)<sup>1</sup>.

Les milieux ciblés par la diffusion de la *Politique* en Montérégie étaient les suivants :

- le milieu municipal (ayant un service de loisir);
- le milieu scolaire (écoles membres de l'Association régionale du Sport étudiant Richelieu);
- le milieu associatif (ex.: clubs, ligues, associations de sport et de loisir ciblant les jeunes).

<sup>1</sup> Pour la rédaction des *Faits saillants*, nous utilisons les termes la *Politique* ou le modèle de la *Politique* pour désigner le *Guide d'implantation. Politique de prévention et d'intervention en matière de violence et d'agression sexuelle*.

Le tableau qui suit présente les éléments constitutifs (ex.: but, objectifs, moyens d'action) du *modèle de la Politique*. Toute organisation peut s'en inspirer pour implanter les mesures préventives.

# Le BUT, les OBJECTIFS et les MOYENS D'ACTION

de la *Politique de prévention et d'intervention en matière de violence et d'agression sexuelle* dans les activités de sport et de loisir offertes aux jeunes en Montérégie

BUT ET OBJECTIFS	DESCRIPTION du but et des objectifs	MOYENS D'ACTION pour atteindre le but et les objectifs
<b>BUT de la <i>Politique</i></b>	Prévenir la violence et les agressions sexuelles dans les activités de sport et de loisir offertes aux jeunes.	Diffuser et implanter la <i>Politique</i> dans le milieu.
<b>OBJECTIF GÉNÉRAL de la <i>Politique</i></b>	Encadrer les rapports entre adultes et jeunes au cours des activités de loisir et de sport ayant lieu dans les organisations des milieux associatif, municipal et scolaire de la Montérégie.	Appliquer la <i>Politique</i> .
<b>OBJECTIFS SPÉCIFIQUES de la <i>Politique</i></b>	1- Créer des milieux de vie sécuritaires et stimulants pour les jeunes.	Les organisations définissent les principes directeurs sous-jacents à la <i>Politique</i> et adoptent une ou plusieurs des mesures suivantes : code d'éthique, adoption d'une résolution, modification des statuts et règlements, adoption d'une procédure de recrutement et de filtrage des bénévoles et du personnel rémunéré, aménagement sécuritaire des lieux physiques, modalités de suspension ou d'expulsion.
	2- Responsabiliser les adultes et les organisations envers la prévention et la protection des mineurs.	Les organisations réalisent auprès des parents, des bénévoles et des intervenants des activités de promotion, de sensibilisation et d'information concernant la problématique de la violence et des agressions sexuelles et au sujet de la <i>Politique</i> ; les organisations identifient un comité ou une personne responsable de l'application de la <i>Politique</i> ; elles élaborent des consignes générales sur les comportements entre adultes et jeunes et entre jeunes eux-mêmes (ex.: consignes pour les déplacements).
	3- Soutenir les intervenants et les adultes en autorité pour agir adéquatement en situation de violence et d'agression sexuelle et dans l'application de la <i>Politique</i> .	Les organisations établissent des procédures à suivre en cas de divulgation d'événements de violence et d'agression sexuelle; elles forment et soutiennent leur personnel dans leur rôle au regard de l'application de la <i>Politique</i> ; elles développent des partenariats.

# La démarche d'évaluation

Compte tenu du caractère non prescriptible de l'implantation de la *Politique* en Montérégie, le comité aviseur régional, responsable de la stratégie en Montérégie, a voulu connaître :

- 1) les organisations qui implantent/n'implantent pas de mesures;
- 2) les conditions d'implantation (ex. : façons de faire, facteurs de succès, obstacles, besoins) et les raisons de ne pas implanter de mesures.

Des évaluations d'implantation et de processus ont été réalisées selon une approche participative. Celle-ci a mis à contribution le comité aviseur régional pour la validation des objectifs et du questionnaire d'évaluation ainsi que pour une entrevue, le suivi de l'évaluation et l'analyse globale.

## Une enquête postale, en raison du grand nombre d'organisations sensibilisées en Montérégie

En avril et mai 2004, un questionnaire d'évaluation a été envoyé à 62 organisations montérégiennes du milieu municipal, 74 du milieu scolaire et 136 du milieu associatif. Le taux de réponse à l'enquête postale est de 25,4 %, soit 69 organisations sur 272.

## Des entrevues pour saisir les particularités de l'implantation de la *Politique*

Des entrevues ont été réalisées à l'automne 2004 et à l'hiver 2005. Celles-ci ont été effectuées auprès d'organismes des milieux municipal et associatif qui implantaient et qui n'implantaient pas de mesures préventives. Les personnes attirées à l'implantation ont également été interviewées sur leur expérience de travail et le bilan des activités de la stratégie régionale triennale ainsi que le comité aviseur régional.

## L'analyse des données et les limites de l'évaluation

L'évaluation a permis de connaître les organisations qui implantent la *Politique* en Montérégie, les conditions d'implantation ainsi que les premiers éléments de réflexion du comité aviseur régional. Par contre, l'interprétation des résultats est limitée en raison du faible taux de réponse à l'enquête postale et du nombre d'entrevues réalisées inférieur à celui prévu initialement pour chacun des milieux (dont aucune entrevue avec des organisations du milieu scolaire).



# Les résultats d'évaluation

## Implanter des mesures: une décision basée sur plusieurs facteurs

Parmi les organisations rejointes par l'évaluation, 27,7% (18/65) implantent des mesures de prévention de la violence et de l'agression sexuelle. La décision des organisations d'implanter de telles mesures dépend de plusieurs facteurs:

- La connaissance de la *Politique* (77,8%, 14/18);
- Le fonctionnement de l'organisation, comme le niveau plus ou moins grand d'interaction entre adultes et jeunes;
- Le positionnement de l'organisation au sujet de la violence ou l'agression sexuelle et la perception d'avoir les moyens pour agir;
- Le besoin de protection du personnel et des jeunes qui s'inscrivent aux activités sportives ou de loisir. La mesure la plus implantée est d'ailleurs la mesure *procédures de recrutement et de filtrage des personnes* (83,3% des organisations), qui semble être devenue un critère d'embauche pour les organisations, comme ces témoignages le démontrent:

« Si la vérification se révèle positive, c'est la direction du service des loisirs qui prend la décision d'embaucher ou non la personne qui postule un emploi. »

*Service de loisir municipal*

« (...) Avant de prendre un bénévole ici, il est scruté à la lettre, même qu'on va chercher des informations auprès des policiers. (...) On a eu un doute, l'an passé, au sujet d'un bénévole et on ne l'a pas pris. »

*Organisation du milieu associatif*

Le graphique qui suit révèle les données sur les mesures implantées par les 18 organisations.



# Les façons de faire des organisations pour implanter

## Être appuyé

L'appui du personnel et celui de diverses instances (**conseil d'administration, conseil municipal**) sont **apparus indispensables** pour implanter les mesures de prévention; il s'agit d'un facteur de succès noté par plusieurs organisations.

## Planter graduellement

La démarche d'implantation est graduelle puisqu'elle dépend du type de mesure; les organisations **prennent le temps nécessaire** auprès du personnel ou d'un conseil d'administration pour expliquer ou discuter des mesures et les associer à l'implantation, comme cet extrait le montre: « *Tu donnes des explications, tu demandes ce que les gens pensent (...). Vaut mieux faire de petits pas et réussir que d'arriver avec une affaire décidée d'avance.* » Les discussions sont nécessaires quand le personnel s'interroge, par exemple, sur la pertinence de faire un code d'éthique: « *Pourquoi un code d'éthique? Qu'est-ce que ça vient faire ici?* »

## Réaliser des activités de sensibilisation

Les organisations **réalisent des activités de sensibilisation sur les problématiques** comme pour les animateurs de camps de jour; « (...) *ils n'ont pas nécessairement la même compréhension que des personnes plus vieilles concernant la violence et l'agression sexuelle envers les jeunes. (...) Au début de l'été, on le fait et, durant l'été, ils se rendent compte qu'on n'exagérerait pas.* » En milieu scolaire, le même constat est fait par la personne-ressource attirée à l'implantation: « *Les responsables du sport étudiant sont de plus en plus jeunes et ils n'ont pas nécessairement la même conception que nous* » [sur la violence et l'agression sexuelle].

Plusieurs organisations ont indiqué, dans le même sens, que la notion de « *valeurs personnelles au sujet des problématiques et des mesures de prévention* », peut constituer un obstacle à une démarche d'implantation. Des participants à l'enquête ont considéré ces activités de sensibilisation et d'information comme un facteur de succès de l'implantation.

## Mettre à profit ses ressources et établir un partenariat

Les organisations rencontrées en entrevue ont **mis à profit leurs ressources internes et externes** pour implanter et ont eu **recours au partenariat ou à des collaborateurs**. Dans l'enquête, 56,3 % des organisations ont eu recours au partenariat ou à des collaborateurs, 33,3 % ont **formé un comité responsable** de l'implantation et 44,4 % ont nommé une personne responsable.

Le partenariat ou les collaborations sont considérés comme un facteur de succès, mais plusieurs organisations estiment que la mise à profit des ressources internes peut constituer un obstacle à l'implantation en raison de la rotation du personnel bénévole, de l'implication variable du personnel ou du manque de ressources humaines pour le suivi d'implantation.

## Recourir au guide d'implantation

Plusieurs organisations ont utilisé le **guide d'implantation** pour instaurer des mesures. Elles l'estiment facile d'emploi et le considèrent comme un outil complet et concret. Il renferme d'ailleurs une « *boîte à outils* » pour faciliter le travail des organisations, laquelle est composée de modèles de politique, de résolution, de code d'éthique, de demandes de vérification des antécédents judiciaires, etc.

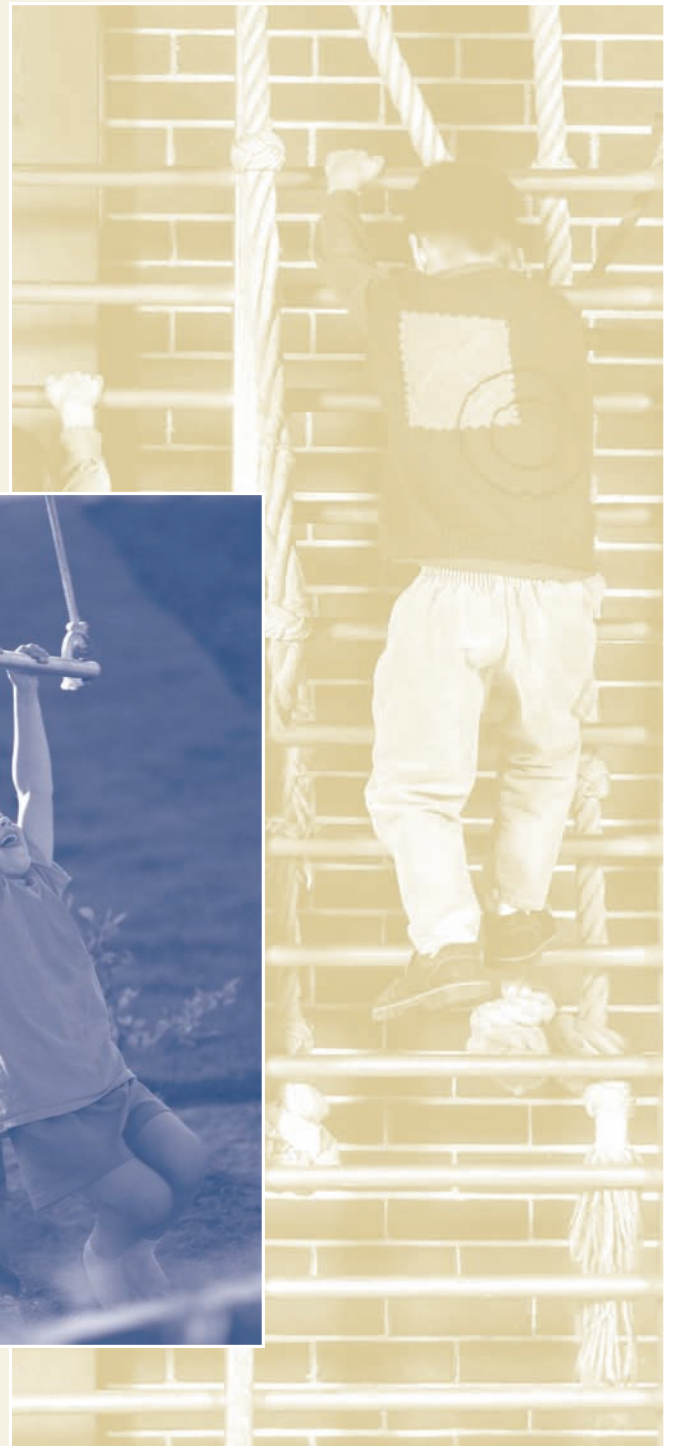
Dans l'enquête, 80 % et plus des organisations ont jugé l'information diffusée dans le guide *très claire* et *assez claire* et 86,4 % ont trouvé le guide *très utile* et *utile* (sauf le milieu scolaire qui, dans une proportion de 37,5 %, le trouve *peu utile* et *pas du tout utile*).

Peu d'organisations ont demandé le soutien des personnes attirées à l'implantation (seulement 22,8 %), ce qui pourrait s'expliquer par la facilité d'emploi du guide d'implantation.

# Les besoins exprimés pour implanter

En ce qui concerne la capacité des organisations et des intervenants à appliquer la *Politique*, l'évaluation a montré que les besoins exprimés sont multiples :

- le soutien pour implanter (ex. : formation sur les problématiques et les mesures, information au sujet des activités de sensibilisation et de promotion des mesures à réaliser par les organisations);
- des ressources humaines pour implanter les mesures;
- l'élargissement du partenariat;
- la connaissance des ressources d'aide des milieux.



# Les raisons pour ne pas implanter de mesures de prévention

Les organisations qui n'implantent pas de mesures de prévention représentent 72,3 % des organisations ayant participé à l'enquête.

Les principales raisons invoquées pour ne pas implanter sont :

- le **manque de personnel rémunéré et bénévole** (42,6 %, surtout pour le milieu associatif).
- le **peu d'information** (40,4 %, surtout pour les milieux associatif et scolaire). Étant donné les nombreuses activités de sensibilisation-promotion réalisées depuis 2001 ainsi que la diffusion de 292 guides d'implantation, il est possible que ce résultat soit attribuable au roulement de personnel au sein des organisations, qui fait en sorte que l'information au sujet des mesures ne se transmette pas. Il est possible également que les personnes ayant rempli le questionnaire d'évaluation n'aient pas été les mêmes que celles ayant été informées au préalable;
- le **manque de ressources financières** (31,9 %, surtout dans le milieu associatif).

Parmi les organisations qui n'implantent pas de mesures, 34,4 % prévoyaient le faire, majoritairement en 2005, mais 42,6 % ne savaient pas, au moment de l'enquête, si elles planteraient des mesures éventuellement.



# En guise de conclusion

L'objectif général de la *Politique* est l'encadrement des rapports entre adultes et jeunes pour la pratique sécuritaire des activités sportives et de loisir en milieux associatif, municipal (ayant un service de loisir) et scolaire (écoles membres de l'ARSER). C'est dans le but de prévenir la violence et l'agression sexuelle à l'endroit des jeunes que la *Politique* a été développée et elle est basée sur une approche qui fait appel aux partenaires des organisations dans chaque communauté.

Parmi les organisations ayant répondu au questionnaire d'évaluation, 27,7 % (n=18) implantent des mesures préventives, dont une bonne proportion implante les mesures correspondant aux objectifs spécifiques recherchés. Par exemple :

- Entre 55,5 % et 83,3 % ont implanté les mesures visant à créer un milieu de vie sécuritaire et stimulant pour les jeunes;
- Entre 33,3 % et 66,7 % ont implanté les mesures visant à responsabiliser les adultes et les organisations envers la prévention et la protection des mineurs;
- Entre 44,4 % et 66,7 % ont implanté les mesures visant à soutenir les intervenants et les adultes en autorité pour agir adéquatement en situation de violence et d'agression sexuelle et dans l'application de la *Politique*.

Pour améliorer l'implantation de la *Politique* en Montérégie, le comité aviseur régional souhaite revoir sa stratégie pour l'adapter à chacun des milieux ciblés et la moduler selon les particularités et les besoins respectifs.

## Références bibliographiques

Direction de santé publique de la Montérégie. *Guide d'implantation, Politique de prévention et d'intervention en matière de violence et d'agression sexuelle*, Pour pratiquer des activités sportives et de loisir en toute sécurité, Régie régionale de la santé et des services sociaux de la Montérégie, Longueuil, 2000, 102 pages.

Groulx, Johanne. *L'évaluation d'implantation de la Politique de prévention et d'intervention en matière de violence et d'agression sexuelle dans les activités sportives et de loisir offertes aux jeunes en Montérégie*, Direction de santé publique, Agence de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux de la Montérégie, 2005, septembre, 93 pages.

Laguë, Johanne (sous la direction de), Marie-Ève Demers, Carole Filiatrault, Marie-Pierre Lachaine et Éric Lalonde. *L'évaluation des mesures de prévention en matière d'abus sexuel au niveau des municipalités dans les milieux du sport amateur et des loisirs*, Direction de santé publique de la Montérégie, Régie régionale de santé et des services sociaux, Longueuil, 1998, 42 pages et annexes.

Organisation mondiale de la santé. *Sécurité et promotion de la sécurité: Aspects conceptuels et opérationnels*, en collaboration avec les centres collaborateurs OMS du Québec et de la Suède, 1998, 22 pages et annexes.

Pour obtenir gratuitement une copie du rapport d'évaluation, adressez-vous à l'Agence de la santé et des services sociaux de la Montérégie au :

Secteur Gestion des connaissances : (450) 928-6777, poste 4213

Le comité aviseur régional est composé de Loisir et Sport Montérégie, de l'Association régionale du sport étudiant Richelieu, d'une personne bénévole, du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et de la Direction de santé publique.

Agence de la santé et des services sociaux de la Montérégie

**Auteure :**  
Johanne Groulx

**Production :**  
Secrétariat général - Direction des services administratifs et des communications

**Conception graphique :**  
René Larivière

Mars 2006

[www.rrsss16.gouv.qc.ca/santepublique](http://www.rrsss16.gouv.qc.ca/santepublique)



ISBN : 2-89342-341-8